

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
sur la Détermination Stéphane Montangero – sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation –
On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre...
à moins que celui-ci ne soit allemand ?
(20_INT_12) (21_DET_5)

Rappel de la détermination

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat intervienne auprès des autorités fédérales afin de demander d'une part d'utiliser toutes les possibilités d'orientation du marché laitier afin de ne pas recourir aux importations de beurre étranger et d'autre part une refonte en profondeur du système de rétribution du prix du lait.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'État a pris bonne note du souhait exprimé par le Grand Conseil et partage sur le fond la position du Parlement. Au surplus, dans une perspective d'une plus grande souveraineté alimentaire, une piste consisterait à augmenter le cheptel de bovins. Le Conseil d'Etat estime que le meilleur moyen d'infléchir la politique fédérale est d'agir dans le cadre de la PA 22 + et interviendra en ce sens auprès de la députation vaudoise lors de la prochaine Conférence des affaires fédérales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 30 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat